



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/035**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 25/098 en date du 16 décembre 2025 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 25-167 à la Société **WORMS SERVICES MARITIMES**, ayant son siège social 14 rue d'Anthoine – 13002 MARSEILLE, SIREN n°342 435 682, portant sur la dépendance suivante : un plan d'eau sur la commune du Havre.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance.

Description de la dépendance : plan d'eau situé poste 4 Quai de l'Europe.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 1 an environ à compter du 1^{er} novembre 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 26-035 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.